



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

N° 2025.19

Objet :
Affectation des résultats 2024 au BP 2025 - CCAS

Affiché le :

Votes : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à onze heures, le Conseil d'Administration convoqué le 02 avril, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de M. Patrick ESPITALIER ;

Le quorum n'est pas requis, cette séance étant le report du Conseil d'Administration du 02 avril 2025 suite à l'absence de quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Céline RIGOUARD

ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Mme Céline RIGOUARD), Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Gaël BELLEC), Isabelle TAILLIER (procuration donnée à Gaëlle LETTERON).

ABSENTS :

Alain DESRUES, Hervé DOMINIAK, Michèle MAMBERT, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT Directrice du CCAS.

Considérant que le Compte Financier Unique 2024, adopté ce jour, présente un excédent de fonctionnement de 250,00 euros et un résultat excédentaire d'investissement de 50 525,18 euros.

Considérant la sincérité des restes à réaliser pratiqués ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'affecter :

- L'excédent de fonctionnement 2024 de 250,00 euros comme suit :
 - o Au 1068 ; Excédents de fonctionnement capitalisés.

Et de reprendre le solde excédentaire d'investissement de 50 525,18 euros en recette :

- o Au 001, en recette d'investissement, pour sa totalité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OÛI L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ

Reconnait la sincérité des restes à réaliser pratiqués,

Reprend, l'excédent d'investissement de 50 525,18 euros au compte de recettes 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2025 du CCAS d'Apt.

Vote l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire 2024 du budget principal du CCAS d'Apt, qui sera repris au sein du budget primitif 2024 comme suit :

- Au compte de recettes d'investissement « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 250,00 euros.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

Patrick ESPITALIER,

